

Le plan académique de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et le cyberharcèlement s'inscrit dans le plan général de lutte contre les violences et dans le cadre du carré régalien de l'académie de Normandie.

La lutte contre le harcèlement est donc **l'AFFAIRE DE TOUS** : personnels, élèves et parents d'élèves.

Ce plan académique s'appuie sur 3 niveaux d'actions :

- le niveau académique,
- le niveau départemental,
- le niveau de l'école ou de l'établissement scolaire,

afin de permettre une fluidité et une réactivité des actions lors d'incidents, tout en assurant une part de prévention à tous les niveaux.

L'académie se fixe 2 grands axes en termes de lutte contre le harcèlement scolaire, qui sont **la prévention et le traitement des situations**.

En effet, grâce au programme pHARe, c'est toute une communauté qui vise à être sensibilisée, formée et mobilisée pour pouvoir détecter et accompagner les élèves victimes de harcèlement. Notre objectif est de créer une réelle **culture commune** pour dire NON au HARCELEMENT à tous les niveaux.

Le traitement des situations est une préoccupation permanente, et doit être rapide, efficace, et rassurant.

C'est dans cet esprit que l'académie de Normandie définit son plan d'action afin de permettre une systématisation et un suivi des élèves cibles mais aussi des auteurs, dès les premiers signaux, grâce à une **communauté protectrice et sécurisante**.

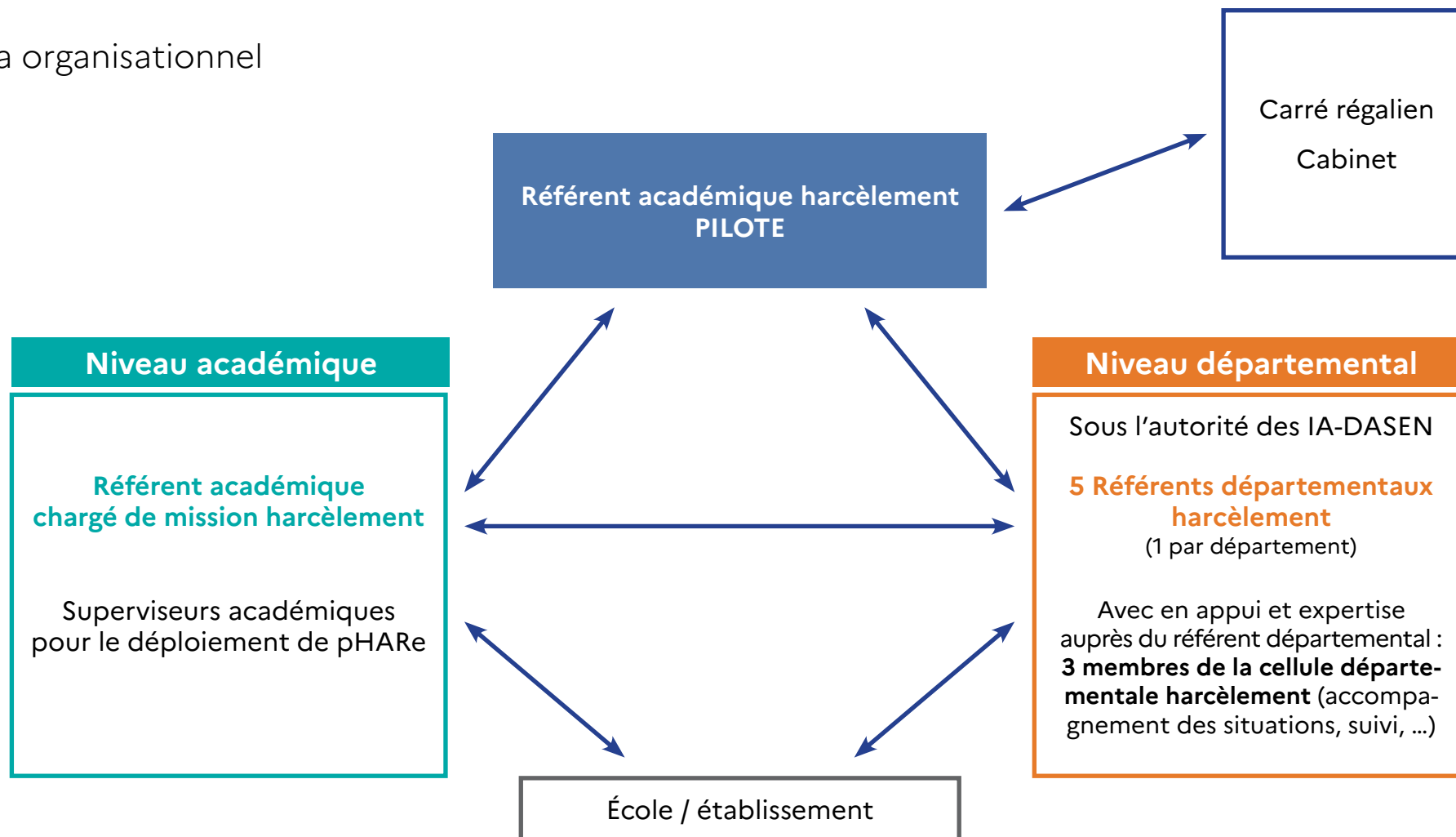
Ces axes viennent parfaitement s'inscrire dans le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école, avec **100% prévention, 100% détection, et 100% solutions**.

4 enjeux majeurs :



PLAN ACADÉMIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ET LE CYBERHARCÈLEMENT

Schéma organisationnel



Lutter contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement

SENSIBILISER

- ↗ Déploiement du programme pHARe dans toutes les écoles, circonscriptions, collèges et lycées à la rentrée 2023.
- ↗ Sensibilisation des chefs d'établissements et des IEN en qualité de pilotes du programme dans leurs collèges, lycées et circonscriptions.
- ↗ Constitution d'une équipe académique de référents académiques, superviseurs académiques et de référents départementaux harcèlement.
- ↗ Développement des 10 heures annuelles d'apprentissages par année et par élèves, en impliquant toute la communauté scolaire.

FORMER

- ↗ Formation de formateurs relais pHARe sur l'ensemble du territoire
- ↗ Formation des équipes ressources de circonscriptions, de collèges et de lycées selon le cahier des charges national : 8 jours de formation sur 2 ans
- ↗ Formation des directeurs d'écoles sur la mise en place du programme dans les écoles
- ↗ Formation des élèves ambassadeurs contre le harcèlement
- ↗ Mise en place d'un espace magistère avec mutualisation des ressources à disposition des formateurs relais

PREVENIR

- ↗ Développer une véritable culture de lutte contre le harcèlement en informant dans les écoles et collèges sur le traitement des situations et leur prise en charge
- ↗ Pour cela, inscrire le programme pHARe dans les projets d'écoles et d'établissements
- ↗ Participer aux temps forts liés à la lutte contre le harcèlement : journée nationale de lutte contre le harcèlement, concours NAH, Safer internet day
- ↗ Développer et accompagner les élèves ambassadeurs dans tous les collèges
- ↗ Promouvoir le numéro national 3018 pour tout fait de harcèlement ou de cyberharcèlement



PRENDRE EN CHARGE

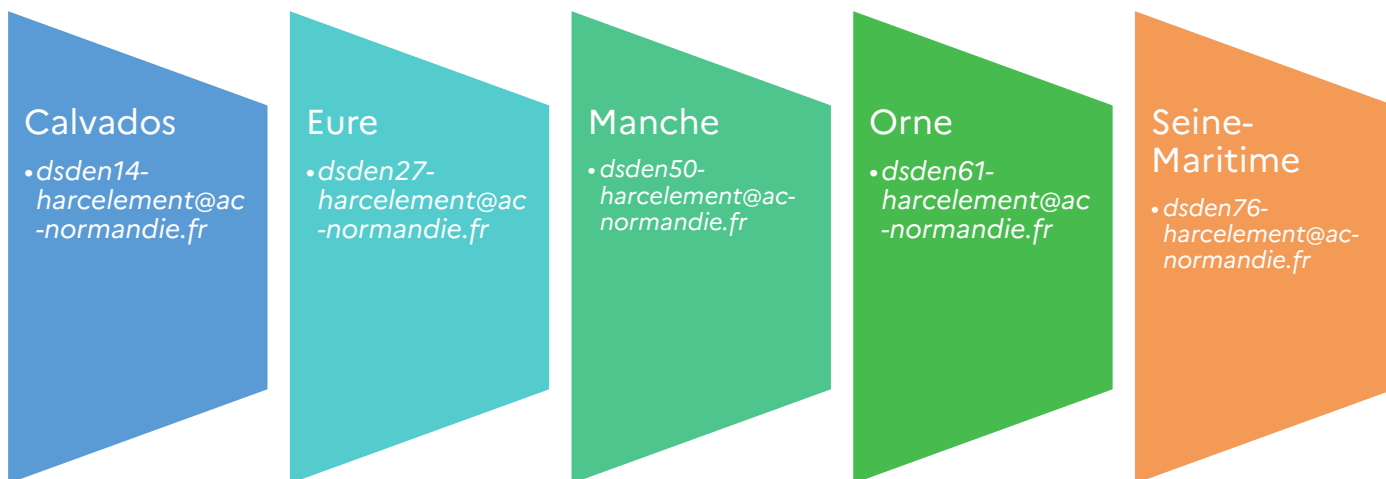
- ↗ Mettre en place des protocoles de prévention et de traitement des situations dans les circonscriptions, collèges et lycées
- ↗ Les faire connaître à tous les usagers, y compris aux familles pour lesquels des temps dédiés sont nécessaires
- ↗ Mobiliser les équipes ressources formées à prendre en charge les situations : application de la méthode de préoccupation partagée, tenue d'un registre des suivis de situations, journalisation du suivi, bilan sur l'application pHARe.
- ↗ Accompagner les élèves cibles, les auteurs, et les familles
- ↗ Faire appel aux référents départementaux harcèlement selon les situations

Le traitement des situations :

Au niveau académique : un chargé de mission référent harcèlement

rectorat-harcelement@ac-normandie.fr

Au niveau départemental : des référents harcèlement à temps plein



En appui et expertise sur le traitement des situations :
les cellules des référents harcèlement (3 par département)

Calvados

Eure

Manche

Orne

Seine-
Maritime